

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL**  
**DES HAUTS-DE-FRANCE**

**Séance du 25 septembre 2024**

**Avis n°2024-17**

***Avis du CSRPN des Hauts-de-France concernant le plan de gestion de la réserve naturelle régionale de la forteresse de Mimoyecques***

Rappel du contexte

La RNR de la forteresse de Mimoyecques (Pas-de-Calais) a été créée le 15 octobre 2012 pour une superficie d'un peu moins de 1,5 ha sur des parcelles appartenant à des privés.

Comme toutes les réserves naturelles, sa gestion opérationnelle a vocation à s'inscrire dans une stratégie globale d'intervention définie par un plan de gestion. L'article R332-43 du Code de l'environnement prévoit que ce plan de gestion soit soumis à l'avis CSRPN en vue de son approbation ultérieure par délibération du Conseil régional.

Le renouvellement du plan de gestion pour la période 2024-2033 a été présenté au CSRPN lors de la séance du 25 septembre 2024 par Gaëlle Guyétant du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, co-gestionnaire délégué. Un débat a suivi cette présentation.

Avis du CSRPN

Le CSRPN a émis un **avis favorable** au renouvellement du plan de gestion de la RNR de la forteresse de Mimoyecques **avec les recommandations** suivantes :

- d'une façon générale, renforcer l'argumentaire sur les arbitrages de gestion par grandes unités écologiques ;
- s'agissant de l'évaluation des éventuels facteurs de pression, intégrer les quelques données issues des prélèvements cynégétiques, même s'ils semblent négligeables, afin de juger de leur compatibilité au regard des objectifs de gestion ; dans ce cadre, il semblerait utile de mettre en place un protocole de suivi du Lapin de garenne ;
- s'agissant des chiroptères :
  - évaluer le rôle et les effets du gouffre, en termes d'accès par les chiroptères, mais aussi au niveau des effets sur les conditions abiotiques, notamment les flux d'air entre entrée et gouffre ;

- évaluer la pertinence ou pas de cloisonner physiquement certains secteurs du réseau souterrain ;
  - rester vigilant au regard des dates d'ouvertures au public et du maintien des enjeux de conservation des chiroptères ; en particulier rester ferme sur la nécessité de préserver l'inaccessibilité du site au public en période d'hibernation ;
  - s'agissant de la fonge, valoriser les données de la thèse réalisée par la Société Mycologique du Nord de la France (SMNF) sur le site de Mimoyecques en particulier pour les espèces du complexe des prairies calcicoles ;
  - s'agissant de l'avifaune, dans la mesure du possible centrer l'acquisition des connaissances concernant le statut des espèces nicheuses en particulier pour celles considérées comme menacées, et mettre en place des protocoles adaptés pour atteindre cet objectif ;
  - s'agissant de la flore, renforcer les mesures de conservation sur la Gentiane d'Allemagne fortement menacée au regard des effets du changement climatique ;
  - s'agissant de la géologie, évaluer la possibilité de renforcer l'analyse des fossiles sur le site si les moyens et les compétences le permettent ;
- Le CSRPN rappelle également l'importance de poursuivre les travaux de maîtrise foncière à l'aplomb des zones de tréfonds des souterrains.

Fait à Amiens, le 25 septembre 2024

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI